

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 6 JUILLET 2020**

**Délibération n° D-2020-180**

Aménagement des rues St-Gelais et rue Vieille Rose -  
Approbation du programme de travaux et de l'enveloppe  
financière - Autorisation de lancer la consultation de maîtrise  
d'œuvre

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 30/06/2020

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 13/07/2020

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Jérémy ROBINEAU, Madame Elsa FORTAGE.

**Secrétaire de séance :** Yvonne VACKER

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Rose-Marie NIETO, ayant donné pouvoir à Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Madame Lydia ZANATTA

**Direction de l'Espace Public**

**Aménagement des rues St-Gelais et rue Vieille Rose -  
Approbation du programme de travaux et de  
l'enveloppe financière - Autorisation de lancer la  
consultation de maîtrise d'œuvre**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans la continuité des opérations de renouvellement urbain conduites sur les quartiers du Clou Bouchet et de la Gavacherie, le quartier du Pontreau/Colline Saint André a été identifié comme le nouveau secteur géographique prioritaire de la politique de la Ville au regard des critères sociaux et économiques de la Ville.

Ce quartier est situé au nord de Niort, en limite péri-urbaine de l'agglomération. Il constitue un faubourg historique de la Ville, notamment dans sa partie sud située dans le centre ancien. Il est organisé autour de l'îlot constitué des places Denfert Rochereau et de Strasbourg qui assure une centralité et un lien entre la partie historique et la cité de logements sociaux du Pontreau.

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), la Ville de Niort et les bailleurs sociaux ont conventionné avec l'Etat (Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain - ANRU) pour que le quartier Pontreau/Colline Saint André soit requalifié dans le but de lui redonner une identité et en faire un quartier agréable à vivre. Les signataires de la convention se sont accordés sur plusieurs objectifs urbains à atteindre afin de répondre à ces orientations stratégiques et notamment celui d'offrir un espace public adapté de qualité.

Dans cette logique la requalification des espaces publics s'articule suivant deux axes :

- un travail de recomposition de l'espace de centralité du secteur Denfert Rochereau constitué des places Strasbourg et Denfert Rochereau, du cœur d'îlot et des équipements publics (restaurant et centre socio-culturel) ;
- en complément et en articulation avec cet espace de centralité, l'aménagement des voiries s'y connectant (rue du Maréchal Leclerc, rue Jules Ferry, rue Saint Gelais) et favorisant les mobilités.

**Programme : enjeux, objectifs**

La requalification des rues Saint Gelais et Vieille Rose entre dans les objectifs contractuels de la politique de la Ville qui va profondément renouvelée l'ensemble du quartier depuis la place Denfert Rochereau jusqu'au secteur du Pontreau.

Ces deux rues sont situées au cœur du centre historique. Un traitement qualitatif du même niveau que celui réalisé rue Basse en 2019 sera recherché dans un souci d'homogénéisation en s'attachant toutefois à intégrer des adaptations, résultats du retour d'expérience concernant la rue Basse.

D'une manière générale, il va être recherché :

- une cohérence dans le traitement des espaces publics notamment en lien avec les projets environnants (réaménagement de l'îlot Denfert Rochereau, requalification du site d'Intermarché,...) ;
- une continuité sécurisée des mobilités actives, notamment cyclables, qui soit perméable vis-à-vis du boulevard de l'Europe ;
- des continuités de cheminements accessibles ;
- des principes d'aménagement allant dans le sens d'un apaisement de la circulation automobile ;
- une approche globale dans le traitement du stationnement sur l'espace public ;
- l'introduction du végétal suivant les réserves d'emprises disponibles ;

- la mise en valeur du patrimoine architectural et ses particularités notamment dans le secteur AVAP qui se traduira dans un second temps par le développement d'un plan façade ;
- l'amélioration de l'accès des habitants aux commerces et services du centre-ville ;
- l'intégration dans l'aménagement des dispositifs de collecte et de gestion des déchets.

Le programme, ci-annexé, s'adresse aux équipes de maîtrise d'œuvre qui participeront à la consultation. Ce document servira de support de travail à l'équipe de maîtrise d'œuvre qui sera retenue pour l'élaboration du projet de requalification de l'espace public. Il décrit les objectifs du maître d'ouvrage, précise les exigences attendues et synthétise l'ensemble des données qualitatives, fonctionnelles, dimensionnelles et techniques qu'il conviendra de considérer.

### **Enveloppe travaux**

Le coût prévisionnel des travaux est établi à 770 000 € HT.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le programme des travaux selon la description ci-avant ;
- approuver l'enveloppe financière affectée aux travaux ;
- autoriser le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### **LE CONSEIL ADOpte**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 45 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 0  |
| Non participé : | 0  |
| Excusé :        | 0  |

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX